

**Délibération n°24**

**Effectif légal du Conseil de  
Communauté :**  
61

**Nombre de Conseillers  
en exercice :**  
61

**Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :**  
56

**Nombre de votants :**  
56

**Date de convocation :**  
5 juillet 2017

**Date d'affichage  
du compte-rendu :**  
19 juillet 2017

**Objet :**  
Site touristique du Goulet :  
programme et plan de  
financement

L'AN deux mille dix-sept, le 11 juillet, le conseil communautaire, convoqué le 5 juillet 2017 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 19 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS :**

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacqueline DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Jacques LAMY, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents, ont donné pouvoir à :*

- Mme Marie CACERES, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- M François CHEVILLE, a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
- M Daniel GRENET, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- M Didier IMBERT, a donné pouvoir à M Claude BOILON
- Mme Françoise LAFOND, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- Mme Emilie LARRIEU, a donné pouvoir à Mme Nicole PICHARD
- Mme Nicole LAURENT, a donné pouvoir à M Mohand HAMOUMOU
- Mme Anne-Karine QUEMENER, a donné pouvoir à M Fabrice MAGNET
- M Vincent RAYMOND, a donné pouvoir à Mme Régine PERRETON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD

*Absents :*

- M Lionel CHAUVIN
- Mme Danielle FAURE-IMBERT
- Mme Florence PLANE
- M Thierry ROUX
- Mme Catherine VILLER-MICHON

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :**

Mme Nicole PICHARD

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20170711-  
DELIB2017071124-DE  
Date de télétransmission : 19/07/2017  
Date de réception préfecture : 19/07/2017

## Rapport n°24 : Site touristique du Goulet : programme et plan de financement

Le site du Goulet à VOLVIC, élément important de l'offre touristique à l'échelle du territoire est également fortement fléché pour être le pôle structurant du projet de candidature «Pôle de Pleine Nature» engagé depuis 2015 par Volvic Sources et Volcans auprès du GIP Massif Central. Une étude de faisabilité a été réalisée en 2015 par l'Atelier Zou concernant la valorisation touristique du site.

Le projet présenté est construit :

- sur un positionnement en adéquation avec le territoire et la marque Volvic sur les thèmes suivants : Naturalité, Ressourcement, Bien-être/Energie (éveil sportif) et convivialité/découverte (cible famille),
- sur les 3 ressources phares du territoire : l'Eau, la Pierre/les Volcans et la Nature,
- une mise en œuvre par phase (4) dont une dédiée à l'expérimentation d'actions et d'activités notamment pour la partie déplacement de l'Office de Tourisme et les activités pleines natures, afin de valider les orientations choisies et avant de s'engager dans la rédaction d'un programme d'aménagement global.

Le budget 2017 prévoit une ligne afin de réaliser cette phase expérimentale comprenant :

- d'une part la création d'un point Info Tourisme permettant de prendre la mesure des contacts et potentiels sur ce site, et de valoriser l'offre à proximité du site (centre bourg, Château de Chazeron, Grotte de la Pierre) et à échelle du territoire de RLV,
- d'autre part un volet animation axé sur les aspects activités de pleine nature avec le développement d'installation de prestataires sur le site (activités randonnées, initiation, sport zen, activités sportives, nature, location vélo, etc...) qui se rémunéreront sur leurs activités.

La mise en œuvre de ce projet comprendra :

- la réalisation d'aménagement (installation de chalets, fermeture de la route, réorganisation des flux piétons, signalétique-signalisation...),
- la définition et distribution de supports de communication spécifiques pour cette opération,
- un travail de coordination et de pilotage sur site.

Le projet a pour objectif également une meilleure organisation touristique (installation d'un Office de Tourisme sur le site pour capter les flux actuels), augmenter la durée de présence sur et à proximité du site (centre bourg, château Tournol), et mettre en adéquation le site et l'image véhiculée par la marque Volvic, en lien également avec le projet « Pôle de Pleine nature ».

Il viendra également enrichir la candidature «Pôle de Pleine Nature» en cours de constitution pour un dépôt fin juillet.

Pour la réalisation de cette opération, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses HT €		Recettes HT €	
4 chalets :	7 600.00		
Bardage chalet :	1 200.00		
Bornes bois escamotables :	2 241.08	Programme Leader (20%):	4 900.52
Signalétique :	648.00	Contrat de ruralités :	3 666.32
Panneau Accueil :	1 300.00	Région/Massif Central	
Photos pour expo A0 :	1 542.60	pr le Pôle pleine nature (20%) :	ND
Supports expo photos :	3 800.00		
<b>Dépenses immatérielles</b>		Riom, Limagne et Volcans :	18 176.84
Frais de personnel :	12 100.00	Mairie de Volvic :	4 400.00
Communication touring :	1 692.00	Société des Eaux de Volvic :	4 400.00
Page internet :	420.00		
Flyers communication :	3 000.00		
<b>TOTAL</b>	<b>35 543.68 HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>35 543.68 HT</b>

- la commune de Volvic et la Société des Eaux de Volvic financeront en direct l'acquisition des chalets (le stockage, la pose, etc..),
- la communauté de communes prend en charge les dépenses liées aux aménagements périphériques, et à l'organisation touristique (signalétique, présentation du projet, expo photo, point infotourisme, communication) sur la ligne budgétaire tourisme (30 000 € prévu)

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :**

- **approuve le programme et le plan de financement présentés ci-dessus,**
- **autorise le Président ou son représentant légal à solliciter les subventions dans le cadre du programme Leader, du Contrat de Ruralités et de la candidature Pôle de Pleine Nature,**
- **autorise le Président à signer tout document relatif à cette opération.**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.**

**Pour extrait conforme.  
A Riom, le 12 juillet 2017**

**Le Président**  
*[Signature]*  
**Frédéric BONNICHON**

